

RÉUNION DU BUREAU

16 AVRIL 2018

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix huit, le seize avril, les Membres du Bureau de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 6 avril 2018 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à sous la présidence de Frédéric SANCHEZ.

Monsieur LEVILLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen), M. BARRE (Oissel), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengueville), M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme KLEIN (Rouen), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. ROBERT (Rouen), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville).

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen) par M. MARUT, M. CALLAIS (Le Trait) par Mme TOCQUEVILLE, Mme DEL SOLE (Yainville) par Mme CANU, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, M. GRELAUD (Bonsecours) par Mme PIGNAT, M. LAMIRAY (Maromme) par Mme BOULANGER, M. MERABET (Elbeuf) par M. DESANGLOIS, M. OVIDE (Cléon) par Mme GUILLOTIN.

Absents non représentés :

M. CORMAND (Canteleu), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume).

*** Développement et attractivité - Actions sportives - Activités sportives d'intérêt métropolitain - SAS Rouen Hockey Elite 76 - Attribution d'une subvention pour la saison 2018 : autorisation - Conventions financières à intervenir : autorisation de signature** (Délibération n° B2018_0133 - Réf. 2557)

Une subvention de 90 000€ a été attribuée à la SASP Rouen Hockey Elite pour la mise en œuvre d'une mission d'intérêt général dont les objectifs sont la découverte du hockey sur glace par un public défavorisé, l'accueil de scolaires avec la mise en place d'ateliers et des rencontres avec l'équipe élite du RHE, la mise en place d'un plan de développement du hockey sur glace auprès des hockeyeurs des différents clubs, un coaching des professionnels du RHE auprès des clubs amateurs, la mise en place d'actions diverses participant à la promotion du territoire.

Les termes de la convention financière à intervenir avec la SASP Rouen Hockey Elite ont été approuvés et le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions sportives - Actions et activités d'intérêt métropolitain - Tournoi de Football U17 - 30ème Meeting International d'Athlétisme - La semaine du bien-être pour tous - 3ème édition du CSI Happy Jump de Canteleu - Versement d'une subvention aux clubs : autorisation - Conventions à intervenir : autorisation de signature** (Délibération n° B2018_0134 - Réf. 2503)

Une subvention de 27 000 € a été attribuée à l'Union Sportive Quevilly Rouen Métropole Association (USQRM Association) pour l'organisation annuelle du Tournoi U17 qui se déroulera en août 2018 à Petit-Quevilly.

Une subvention d'un montant de 75 000 € a été attribuée au Stade Sottevillais 76 pour l'organisation du 30ème Meeting International d'Athlétisme, qui se déroulera au stade Jean Adret à Sotteville-lès-Rouen, en juillet 2018,

Une subvention d'un montant de 30 000€ a été attribuée au Tennis Club Ymare-Les Authieux pour l'organisation de la semaine du Tennis sport adapté qui se déroulera en 2 temps, en septembre 2018 et en novembre 2018.

Une subvention d'un montant de 25 000 € a été attribuée à l'Association « Club des Trois » pour l'organisation de la 3ème édition de la CSI*** Happy Jump qui se déroulera à Canteleu du 20 au 23 septembre 2018.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements sportifs - Palais des Sports - Programmation du 1er semestre 2018 - Organisation d'un événement supplémentaire : la Ligue Mondiale de Volley-ball (Volleyball Nations League)** (Délibération n° B2018_0135 - Réf. 2504)

L'inscription d'une étape française de la Ligue Mondiale de Volley-ball (Volleyball Nations League) dans la programmation du 1er semestre 2018 du Kindarena a été validée.

Une subvention d'un montant de 70 000 € a été attribuée à la Fédération Française de Volley-ball pour l'organisation de cet événement qui se déroulera du 25 au 27 mai 2018.

Le Président a été habilité à signer l'accord-cadre et la convention financière à intervenir avec la Fédération Française de Volley-ball pour l'organisation de cet événement.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Association Les Entrepreneuriales en Normandie - Versement d'une subvention : autorisation (Délibération n° B2018_0136 - Réf. 2498)**

Une subvention d'un montant de 4 000 € a été attribuée à l'Association Les Entrepreneuriales en Normandie pour l'organisation du programme « les Entrepreneuriales » 2017-2018, sous réserve de la transmission du bilan de l'événement.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité - Lutte contre les discriminations - Plan Territorial de prévention et Lutte Contre les Discriminations (PTLCD) 2015-2020 - Versement d'une subvention à la Compagnie des Gros Ours pour l'année 2018 : autorisation - Convention à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0137 - Réf. 2499)**

Une subvention d'un montant de 3 550 € a été attribuée à l'association la Compagnie des Gros Ours pour l'action « Voyage en comptines et petites chansons » dans le cadre de la mise en œuvre de l'orientation 1 « Sensibiliser les habitants » du Plan Territorial de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations 2015-2020.

Les termes de la convention à intervenir avec l'association la Compagnie des Gros Ours ont été approuvés et le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée (Abstention : 1 voix)

*** Développement et attractivité - Solidarité - Politique de la ville - Axe "santé" du Contrat de Ville 2015-2020 - Réseau territorial de promotion de la santé - Convention 2018-2019 à intervenir : autorisation de signature - Versement de subvention à l'IREPS : autorisation (Délibération n° B2018_0138 - Réf. 2517)**

Le plan de financement prévisionnel du projet d'animation territoriale porté par l'IREPS HN a été approuvé.

Le budget total de ce projet d'animation territoriale est de 98 889 euros.

Une subvention de 21 667 euros a été attribuée à l'IREPS HN pour la durée de la convention. Le versement de cette subvention se décomposera de la manière suivante : 10 000 euros en 2018 et 11 667 euros en 2019, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif, et du respect par l'association des obligations mentionnées dans la convention.

Le Président a été habilité à signer la convention correspondante avec l'association IREPS HN, l'ARS, et les communes de Darnétal, Maromme, Oissel et Petit-Quevilly.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Convention-cadre pour l'exercice du Droit de Prémption sur la commune de Franqueville-Saint-Pierre ayant fait l'objet d'un constat de carence : autorisation de signature** (Délibération n° B2018_0139 - Réf. 2545)

La convention-cadre pour l'exercice du droit de préemption par l'Etablissement Public Foncier de Normandie sur la commune de Franqueville-Saint-Pierre ayant fait l'objet d'un constat de carence défini à l'article L 302-9-1 du Code de la Construction et de l'Habitation a été approuvée et le Président a été habilité à signer cette convention.

Il a été décidé de programmer de façon prioritaire les projets qui seront prévus sur les terrains acquis par l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la programmation annuelle des aides à la pierre.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - PLH - Commune de Caudebec-lès-Elbeuf - Production de 81 logements sociaux en résidence sociale - 8-10 rue Armand Barbès - Versement d'une aide financière à Adoma : autorisation** (Délibération n° B2018_0140 - Réf. 2491)

Une aide financière de 283 500 € a été attribuée à Adoma pour la réalisation de logements sociaux, au titre de la reconstruction hors site d'une résidence sociale de 81 logements très sociaux, 8-10 rue Armand Barbès à Caudebec-lès-Elbeuf, soit 3 500 € par logement PLAI.

Le Président a été habilité à signer toutes pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - PLH - Commune de Rouen - Production de 45 logements sociaux - Résidence Alice Coachman - Passage Alice Coachman - Versement d'une aide financière à Rouen Habitat : autorisation** (Délibération n° B2018_0141 - Réf. 2483)

Une aide financière de 239 000 € a été attribuée à l'Office Public d'HLM Rouen Habitat pour la réalisation de logements sociaux, Résidence Alice Coachman, Passage Alice Coachman à Rouen.

Cette aide financière sera répartie comme suit : 5 000 € par logement PLUS, soit 190 000 € pour la réalisation de 38 logements PLUS et 7 000 € par logement PLAI, soit 49 000 € pour la réalisation de 7 logements PLAI.

Le Président a été habilité à signer toutes pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - PLH - Commune de Rouen - Production de 86 logements sociaux - Résidence Florence Arthaud - Rue Florence Arthaud - Versement d'une aide financière à Rouen Habitat : autorisation (Délibération n° B2018_0142 - Réf. 2482)**

Une aide financière de 456 000 € a été attribuée à l'Office Public d'HLM Rouen Habitat, pour la réalisation de logements sociaux, Résidence Florence Arthaud, rue Florence Arthaud à Rouen.

Cette aide financière sera répartie comme suit : 5 000 € par logement PLUS, soit 365 000 € pour la réalisation de 73 logements PLUS et 7 000 € par logement PLAI, soit 91 000 € pour la réalisation de 13 logements PLAI.

Le Président a été habilité à signer toutes pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics - Voirie - Poste Central de Régulation de Trafic (PCRT) - Installation de caméras de trafic supplémentaires : autorisation (Délibération n° B2018_0143 - Réf. 2537)**

L'installation de caméras de trafic supplémentaires à Rouen rue du Renard, au niveau du numéro 23 et rue Saint Gervais, au niveau de la place Jean-Baptiste de la Salle, a été approuvée.

Dans ce cadre, une autorisation préfectorale pour exploiter ces 2 caméras supplémentaires sera sollicitée. Le Président a été habilité à signer tout document nécessaire à l'obtention des autorisations liées à l'installation de ces caméras.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics - Voirie - Contrat de Plan Etat-Région 2015/2020 - Tranchée ferroviaire couverte rive gauche à Rouen - Convention relative au financement des études d'avant-projet de confortement et de l'APO/DCE de déconstruction partielle : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0144 - Réf. 2541)**

Les dispositions de la convention relative au financement des études d'avant-projet de confortement et de l'APO/DCE de déconstruction partielle de la tranchée couverte rive gauche ont été approuvées.

Le Président a été habilité à signer la convention à intervenir avec la Région Normandie, le Département de Seine-Maritime et SNCF Réseau.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics - Voirie - Réalisation d'un aménagement sur la RD 6014 - Participation financière aux équipements publics exceptionnels au titre de l'article L 332-8 du Code de l'Urbanisme - Convention à intervenir avec la SARL VINCENTE : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0145 - Réf. 2534)**

La Métropole a donné son accord à la fixation de la participation financière de la SARL VINCENTE pour la réalisation d'équipements publics exceptionnels à 98 000 € HT.

Ces équipements consisteront en l'aménagement d'un carrefour existant à trois branches en un carrefour à quatre branches avec voie de tourne à gauche pour permettre l'accès au parc d'activités de l'aménageur depuis Boos.

Le Président a été habilité à signer la convention de participation financière pour la réalisation des équipements publics exceptionnels avec la société bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme, la SARL VINCENTE et à transmettre une copie de la convention notifiée, afin de permettre à la ville de Franqueville-Saint-Pierre de déterminer le montant de la participation financière, relative à la réalisation des équipements exceptionnels, portée à la charge du pétitionnaire du permis d'aménager.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics - Voirie - Travaux de restructuration et de création de voiries et espaces publics métropolitains - Modification des trois niveaux définissant le dispositif entretien courant de voirie / travaux de gros entretien / travaux neufs mis en place sur les Pôles (Délibération n° B2018_0146 - Réf. 2509)**

L'optimisation des trois niveaux définis pour le dispositif d'entretien courant de voirie / travaux de gros entretien / travaux neufs mis en place sur l'ensemble des Pôles de la Métropole a été adoptée dans les conditions suivantes :

- Niveau 1 : Des marchés à bons de commande permettant d'assurer le petit entretien de la voirie.
- Niveau 2 : Des marchés à bons de commande permettant d'assurer les travaux d'entretien et de gros entretien le cas échéant, jusqu'à 300 000 € HT pour ce qui concerne l'entretien de la voirie et jusqu'à 500 000 € HT pour ce qui concerne les travaux sur les voiries des ZAE, sachant que chaque rue est à considérer comme une unité distincte,
- Niveau 3 : Des marchés spécifiques correspondant à des opérations de travaux de montants supérieurs à ceux indiqués pour le niveau 2, aux termes de consultations individualisées.

Le Président a été autorisé à lancer les consultations correspondantes à venir dans les conditions sus-visées.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun - Ligne T4 - Priorité aux feux - Demande d'autorisation d'utilisation de fréquences auprès de l'ARCEP - Paiement d'une redevance - Autorisation (Délibération n° B2018_0147 - Réf. 2538)**

Le versement d'une redevance pour utiliser deux fréquences radio gérées par l'ARCEP a été approuvé étant précisé que le montant de cette redevance est actuellement de 300 € par an.

Le Président a été autorisé à solliciter l'utilisation de ces deux fréquences radio auprès de l'ARCEP et a été habilité à signer tout document nécessaire à l'obtention de cette autorisation.

Adoptée (Abstention : 2 voix)

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun - Vente ou destruction de bus et minibus réformés : autorisation (Délibération n° B2018_0148 - Réf. 2536)**

Lorsqu'ils sont toujours en état de rouler, la vente des bus standards, articulés et des minibus figurant sur la liste jointe en annexe, au fur et à mesure de leur désaffectation du service public des transports, pour un prix minimal de 2 000 € a été autorisée.

Lorsqu'ils ne sont plus en état de circuler, la vente de ces véhicules pour pièces détachées ou leur destruction par une société agréée qui procédera à leur enlèvement sur place et les achètera au prix de la tonne de ferraille en vigueur au moment de leur destruction ont été autorisées.

Le Président a été habilité à signer les contrats et tous les actes afférents à ces opérations de vente ou de destruction.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Distribution d'électricité - Utilisation des supports des réseaux publics de distribution d'électricité aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques - Déploiement de la FTTH sur les communes de Caudebec-lès-Elbeuf et Saint-Pierre-lès-Elbeuf - Convention à intervenir avec ENEDIS et Orange : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0149 - Réf. 2553)**

Les termes de la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à intervenir avec Orange et ENEDIS ont été approuvés et le Président a été habilité à signer ladite convention.

Cette convention permettra le déploiement de la FTTH sur le territoire des communes de Caudebec-lès-Elbeuf et Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Biodiversité - Programme de restauration du site des Terres du Moulin à Vent - Plan de financement prévisionnel pour contrat Natura 2000 : approbation - Demande de subvention contrat Natura 2000 : autorisation (Délibération n° B2018_0150 - Réf. 2501)**

Le plan de financement prévisionnel pour la période 2018-2022 de la prestation de surveillance d'un troupeau de bovins dans le cadre du programme de restauration des milieux silicoles du site des Terres du Moulin à Vent, à Anneville-Ambourville et Bardouville a été approuvé comme suit: FEADER : 16 896,50 € (50%), ETAT : 10 137,90 € (30%), Métropole Rouen Normandie : 6 758,60 € (20%) soit au total la somme de 33 793 €.

Le Président a été habilité à solliciter la subvention au titre du contrat Natura 2000 et a été autorisé à accomplir toutes les démarches et signer le formulaire annexé nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Charte Agricole de Territoire 2018-2021 - Mise en œuvre du plan d'actions - Convention-cadre de partenariat à intervenir avec la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime, les Défis Ruraux, l'Association BIO Normandie et Terre de Liens Normandie pour la période 2018-2021 : autorisation de signature - Conventions d'application annuelle au titre de l'année 2018 à intervenir avec les partenaires : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0151 - Réf. 2514)**

Les termes de la convention-cadre à intervenir avec la Chambre régionale d'agriculture de Normandie, la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime, les Défis Ruraux, l'Association BIO Normandie et Terre de Liens Normandie pour la période 2018-2021 ont été approuvés et le Président a été habilité à signer ladite convention.

Les termes des conventions d'application annuelle au titre de l'année 2018 à intervenir avec la Chambre régionale d'agriculture de Normandie, la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime, avec les Défis Ruraux, avec l'Association BIO Normandie et avec Terre de Liens Normandie, ont également été approuvés et le Président a été habilité à signer lesdites convention.

En outre, le versement d'une subvention de 38 137,50 € HT à la Chambre régionale d'agriculture de Normandie, d'une subvention de 14 122 € HT aux Défis Ruraux, d'une subvention de 27 215,22 € HT à l'Association BIO Normandie et d'une subvention de 12 750 € HT à Terre de Liens Normandie au titre de l'année 2018 a été approuvé.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Valorisation des espaces forestiers - Charte forestière de Territoire - Axe 2.7 - Sensibilisation et accompagnement des communes à l'utilisation du bois dans la construction sur le territoire de la Métropole - Convention-cadre et convention d'application annuelle à intervenir avec l'Union Régionale des Collectivités Forestières Normandie : approbation et autorisation de signature (Délibération n° B2018_0152 - Réf. 2510)**

Une subvention d'un montant de 10 000 € a été attribuée à l'URCOFOR Normandie, au titre de l'année 2018, pour la mise en œuvre sur le territoire de la Métropole de son projet « valoriser le bois en accompagnant les communes de la Métropole Rouen Normandie dans leurs projets publics de construction, réhabilitation et ameublement ».

Les termes de la convention-cadre 2018-2020 à intervenir avec l'URCOFOR ont été approuvés ainsi que ceux de la convention définissant les modalités de mise en œuvre du programme d'actions de l'URCOFOR Normandie et les modalités de versement de la subvention au titre de l'année 2018.

le Président a été habilité à signer lesdites conventions à intervenir avec l'URCOFOR Normandie et à solliciter les éventuelles recettes auprès d'organismes financeurs.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Plan climat énergie- Atelier COP21 - Convention-type de mise à disposition régulière des locaux : approbation et autorisation de signature - Acte d'engagement pour chaque utilisation : approbation (Délibération n° B2018_0153 - Réf. 2522)**

La convention-cadre de mise à disposition régulière des locaux de l'Atelier COP21 auprès d'acteurs réguliers de la COP21 et l'acte d'engagement type correspondant ont été approuvés.

Le Président a été habilité à signer les conventions-cadres à intervenir avec chaque structure concernée.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Transition énergétique - Création d'un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et services associés : approbation - Lancement et signature des accords-cadres et marchés subséquents qui en découlent : autorisation - Retrait du groupement de commande coordonné par le SDEC Energie : approbation (Délibération n° B2018_0154 - Réf. 2530)**

Le retrait de la Métropole du groupement de commande coordonné par le SDEC Energie et le principe de la création d'un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et de services associés ont été approuvés.

Il a été décidé que la Métropole Rouen Normandie assurera le rôle de coordinateur de ce groupement de commande.

Les termes de la convention de groupement de commandes, à passer entre la Métropole et les futurs membres du groupement de commandes ont été approuvés et le Président a été habilité à signer ladite convention.

Le lancement de la procédure en vue de l'attribution de l'accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et services associés a également été approuvé.

Le représentant du coordonnateur a été autorisé à ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge.

Enfin, le Président a été autorisé à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Adoptée.

*** Territoires et proximité - FSIC - Attribution - Conventions à intervenir avec les communes de Quévreville-la-Poterie, Saint-Martin-du-Vivier, Grand-Quevilly, Mont-Saint-Aignan, Rouen, Déville-lès-Rouen, Freneuse : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0155 - Réf. 2531)**

Dans le cadre du Fonds de Concours aux Investissements Communaux, la somme globale de 1 069 314,01 € a été attribuée aux communes suivantes :

Une somme de 3 713,71 € a été attribuée à la commune de Quévreville-la-Poterie pour la mise en accessibilité du groupe scolaire.

Une somme de 24 631,73 € a été attribuée à la commune de Saint-Martin-du-Vivier pour la réalisation de travaux de « Eglise de Saint-Martin ».

Les sommes de 14 956,80 €, de 13 654,58 € et de 115 978,56 € ont été attribuées à la commune de Grand-Quevilly respectivement pour l'aménagement d'une casquette sur la tribune du stade Delaune, pour la réalisation de travaux de mise aux normes d'accessibilité et pour l'aménagement de voie nouvelle au Parc Matisse (Phase 2).

Les sommes de 96 641,00 € et de 699 199,00 € ont été attribuées à la commune de Mont-Saint-Aignan respectivement pour l'aménagement des abords du Centre Culturel Marc Sangnier et pour la reconstruction de l'école maternelle Marcellin Berthelot et la création d'une salle de sport.

Une somme de 42 000,00 € a été attribuée à la commune de Rouen pour la réalisation de travaux de de l'église Saint-Nicaise.

Une somme de 3 210,48 € a été attribuée à la commune de Déville-lès-Rouen pour la réalisation de travaux complémentaires d'accessibilité dans l'école Créta y.

Une somme de 55 328,15 € a été attribuée à la commune de Freneuse pour la construction d'un « Espace Jeunesse et Culture ».

Les termes des conventions financières à intervenir avec les communes concernées ont été approuvés et le Président a été habilité à signer lesdites conventions financières.

Adoptée.

*** Territoires et proximité - Petites communes - FAA - Communes de moins de 4 500 habitants - Attribution - Conventions à intervenir avec les communes de Quévreville-la-Poterie, Saint-Martin-du-Vivier, La Londe, Bardouville, Moulineaux, Freneuse : autorisation de signature** (Délibération n° B2018_0156 - Réf. 2532)

Les sommes de 13 949,50 €, de 795,00 € et de 3 309,90 € ont été attribuées à la commune Quevreville-la-Poterie respectivement pour la mise accessibilité du Groupe scolaire, pour l'installation de signalétique et pour la restauration de la toiture de la salle des activités artistiques dans le cadre du Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA).

La somme de 45 520,00 € a été attribuée à la commune de Saint-Martin-du-Vivier pour la réalisation de travaux de l'église de Saint-Martin dans le cadre du FAA.

La somme de 4 799,09 € a été attribuée à la commune de La Londe pour la restructuration de l'office cuisine de la salle des fêtes Phase 2 dans le cadre du FAA.

Les sommes de 1 472,18 € et de 1 380,00 € ont été attribuées à la commune de Bardouville pour le remplacement de l'éclairage de l'école et la réalisation d'un diagnostic dans la perspective de travaux sur la structure de l'église Saint-Michel dans le cadre du FAA.

La somme de 24 047,67 € a été attribuée à la commune de Moulineaux pour la réalisation de divers travaux au sein de bâtiments communaux afin de préserver son patrimoine bâti dans le cadre du FAA.

La somme de 39 468,00 € a été attribuée à la commune de Freneuse pour la construction d'un « Espace Jeunesse et Culture » dans le cadre du FAA.

Les termes des conventions financières correspondantes à intervenir avec les communes pré-citées ont été approuvés et le Président a été habilité à signer lesdites conventions.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Administration générale - Contrôle technique des véhicules légers, utilitaires et poids lourds Convention de groupement de commandes à intervenir avec les communes de Rouen, Petit-Quevilly, Grand-Quevilly et Petit-Couronne : autorisation de signature** (Délibération n° B2018_0157 - Réf. 2477)

Les termes de la convention de groupement de commandes pour le contrôle technique des véhicules légers, utilitaires et poids lourds à intervenir avec les communes de Rouen, Petit-Quevilly, Grand-Quevilly et Petit-Couronne ont été approuvés. La commune du Petit-Quevilly est désignée comme coordonnateur du groupement.

Le Président est habilité à signer la dite convention.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Commission d'Indemnisation des Activités Economiques - Aménagement et grand projet - Réalisation de la Ligne T4 - Date de connaissance acquise du projet** (Délibération n° B2018_0158 - Réf. 2520)

Il a été décidé que dans le cadre des travaux de réalisation du BHNS ligne T4, la date de la connaissance acquise soit fixée au 2 juin 2016. La délibération du Bureau du 29 juin 2016 désignant les chantiers de construction et d'aménagement liés à la réalisation de la ligne T4 comme chantier ouvrant la possibilité d'une indemnisation amiable, en ce qu'elle n'est pas modifiée par la présente délibération, reste inchangée.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen - allée du Verger - Transfert de propriété - Acte à intervenir : autorisation de signature** (Délibération n° B2018_0159 - Réf. 2506)

L'acquisition à titre gratuit des parcelles AA 100, AA 101 et AA 102 situées sur le territoire de la commune des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen et appartenant à l'ASL du Clos du Mouchel 2 a été autorisée. Ces parcelles seront classées dans le domaine public métropolitain à compter de la signature de l'acte.

Le Président, ou toute personne s'y substituant, est habilité à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document relatif à cette affaire, étant précisé que les frais notariés, de publication et d'enregistrement seront à la charge de la Métropole Rouen Normandie.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Rouen - Angle avenue de Caen / rue du Nouveau Monde - Rachat de terrain à l'EPF de Normandie pour intégration dans le domaine public métropolitain - Acte à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0160 - Réf. 2535)**

Le rachat à l'EPFN d'une emprise de 40 m² environ à prélever sur la parcelle cadastrée IT 300 à Rouen, pour un prix de 11 578,96 € TTC hors frais de notaire afférents, à la charge de l'acquéreur a été autorisé et le Président a été habilité à signer tout acte se rapportant à ce dossier. Ces biens seront classer dans le domaine public métropolitain.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Rouen - Angle du boulevard de l'Europe et de la rue des Murs Saint Yon - Désaffectation - Déclassement - Cession - Acte à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0161 - Réf. 2559)**

Il a été décidé de constater la désaffectation et de procéder au déclassement du domaine public d'une emprise d'environ 5,40 m² située boulevard de l'Europe à Rouen.

La cession à titre gratuit de ladite emprise au profit de l'OPH ROUEN HABITAT, a été autorisée.

En outre, il a été décidé l'acquisition à titre gratuit, auprès de l'OPH ROUEN HABITAT d'une emprise d'environ 35 m², située à l'angle du boulevard de l'Europe et de la rue des Murs Saint Yon à Rouen, à détacher de la parcelle ND 105 et de procéder au classement de ladite emprise dans le domaine public métropolitain, étant précisé que les frais de notaire sont à la charge de la métropole.

Le Président a été habilité à signer les actes notariés correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Rouen - Convention d'occupation précaire à intervenir avec la société VOLVO TRUCKS FRANCE : autorisation de signature (Délibération n° B2018_0162 - Réf. 2392)**

La société VOLVO TRUCK FRANCE a été autorisée à occuper à titre précaire un ensemble immobilier situé 5 quai de France à Rouen et cadastré LH 44.

Le Président à signer la convention de mise à disposition correspondante et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Marchés publics - Autorisation de signature (Délibération n° B2018_0163 - Réf. 2512)**

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Mandat spécial - Déplacement à Paris pour participer à la commission Développement Durable et Transition Énergétique de France Urbaine le 14 mars 2018 : autorisation** (Délibération n° B2018_0164 - Réf. 2521)

Un mandat spécial a été accordé à Monsieur Cyrille MOREAU, Vice-Président de la Métropole Rouen Normandie en charge de l'environnement et de l'énergie, pour sa participation à la commission Développement Durable et Transition Énergétique du 14 mars 2018.

Le remboursement des frais de séjour (hébergement et restauration) forfaitairement, des dépenses de transport sur présentation des justificatifs des dépenses engagées a été autorisé.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Mandat spécial - Déplacement de Monsieur Cyrille MOREAU à Dijon aux journées nationales de France Urbaine - Autorisation** (Délibération n° B2018_0165 - Réf. 2696)

Un mandat spécial a été accordé à Monsieur Cyrille MOREAU, Vice-Président de la Métropole Rouen Normandie en charge de l'agriculture périurbaine et de la biodiversité, pour sa participation aux Journées Nationales de France Urbaine,

La prise en charge et le remboursement des frais de séjour (hébergement et restauration) et des dépenses de transport sur présentation des justificatifs des dépenses engagées ont été autorisés.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Mandat spécial - Déplacement de Monsieur Frédéric SANCHEZ à Dijon aux journées nationales de France Urbaine - Autorisation** (Délibération n° B2018_0166 - Réf. 2697)

Un mandat spécial a été accordé à Monsieur Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie pour sa participation aux Journées Nationales de France Urbaine,

La prise en charge des frais engagés par Monsieur Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie, sur présentation des pièces justificatives des dépenses engagées pour ce déplacement a été autorisée.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Recrutement d'agents contractuels - Autorisation** (Délibération n° B2018_0167- Réf. 2533)

Le Président, en cas d'impossibilité de pourvoir aux emplois de Géomaticien(ne), d'Administrateur(trice) de bases de données et de Chargé(e) d'études financière et administratives a été autorisé à recruter des agents contractuels pour une durée de trois ans, conformément à l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et à les rémunérer par référence aux cadres d'emplois des ingénieurs pour les deux premiers et des attachés pour le dernier,

Le renouvellement de ces contrats a été autorisé et, le cas échéant, il sera fait application de l'article 3-4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Le Président a été habilité à signer les contrats correspondants.

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17h41.